



N° 413 - novembre 2022  
PRIX : 2 €

## Élections professionnelles - Pour voter SNES je vote FSU

#FSU pour gagner

### EDITO

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, nous allons être appelé·e·s à participer aux élections professionnelles. Il s'agit, pour tou·tes les agent·e·s de la Fonction publique, d'élire nos représentant·e·s pour quatre ans. C'est un enjeu essentiel pour nous tous et toutes, un moment majeur de la démocratie sociale. Pourtant...

Des élections ? Pourquoi faire ? Les syndicats ne servent à rien. Faire grève ne sert à rien, on ne gagne rien ou pire, on perd de l'argent. Les militant·e·s ? Des personnels déchargé·e·s qui n'ont aucune connaissance de la réalité du terrain. Les syndicats sont toujours contre, ils ne proposent rien. N'en rajoutons pas. Nous avons toutes et tous déjà entendu ces petites phrases dans nos établissements, dans les médias,... Et si on déplaçait un peu le regard et qu'on inversait la question ?

Que ferions-nous s'il n'y avait pas de syndicats ? Quelles seraient nos conditions de travail sans leurs interventions dans les instances ? Vers qui se tournerait-on quand on est en difficulté dans son métier ?

La volonté d'un gouvernement de contraindre les syndicats au silence n'est pas neuve. Avec la Loi de Transformation de la Fonction publique, votée le 6 août 2019, E. Macron franchit une étape de plus et remet en cause des acquis essentiels du statut de la Fonction Publique, en instaurant par exemple la généralisation de l'embauche d'agent·e·s sous contrat en lieu et place de fonctionnaires protégé·e·s par leur statut, mais aussi en dessaisissant des instances

de concertation par lesquelles les fonctionnaires exercent leur droit à contrôler les actes de gestion et à participer à la vie de leur administration.

Si l'exécutif a jugé nécessaire d'établir une loi minorant l'action des élu·e·s des personnels, c'est bien qu'ils et elles sont utiles, efficaces, pertinent·e·s.

Face à un gouvernement dont la ligne de conduite est une casse organisée du service public d'éducation, de ce qui donne du sens à nos métiers, il ne peut y avoir de réponse que ferme, structurée, collective, une réponse qui soit aussi force de proposition. Représentant toutes les catégories de personnels, les élu·e·s de la FSU sont au contact des réalités du terrain, aucun·e d'entre eux

ne bénéficie d'une décharge complète de service. Ils et elles font entendre notre voix, agissent pour obtenir plus de transparence dans la gestion, l'évaluation, les carrières, les mutations... exigent les moyens nécessaires pour les établissements et les services. Ils et elles prennent appui sur l'ampleur de nos mobilisations pour donner du poids à leurs analyses et au projet que nous portons d'une école plus juste, d'une école émancipatrice pour toutes et tous.

Voter pour la FSU, c'est s'assurer d'un suivi individuel sans égal, d'une défense collective de nos métiers intransigeante, et de revendications ambitieuses pour nos élèves dans le service public de l'éducation nationale.

*Marion Chopinet, secrétaire académique*



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU





# Je vote FSU

La loi votée au cœur de l'été 2019 revient sur des acquis essentiels des lois Le Pors de 1983-84, version moderne et démocratique du statut de la Fonction Publique. La loi Dussopt en prend le contre-pied : généralisation de l'embauche d'agents sous contrat en lieu et place de fonctionnaires protégés par leur statut, hauts fonctionnaires placés sous la coupe des politiques, avec des affectations temporaires sur des « emplois fonctionnels » en lieu et place d'emplois réservés aux corps de fonctionnaires dont c'est le métier, dessaisissement des instances de concertation par lesquelles les fonctionnaires exercent leur droit à contrôler les actes de gestion et à participer à la vie de leur administration. C'est bien parce que l'action des élu-e-s qui nous représentent est utile, pertinente et puissante, que notre employeur cherche à la minorer.

Marion Chopinet



## Le Conseil Social d'administration

### En dernière instance, prolonger le même combat

Si le nom de l'instance change, l'orientation politique à laquelle les élu-e-s qui représenteront les personnels auront à faire face reste empreinte de conservatisme social et de régression scolaire. Nous assistons à une offensive persistante pour revenir sur les acquis de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, acquis qui ont permis la massification et la démocratisation de l'accès aux qualifications, aux savoirs, à la culture, acquis qui ont permis une forme d'émancipation dont nous sommes nombreux à avoir bénéficié grâce à l'ascenseur social qu'a été durant plusieurs décennies le service public d'éducation.

Vous pouvez compter sur les candidat-e-s qui se présentent sur la liste de la FSU pour prolonger et amplifier le combat en faveur d'une école publique qui permette d'élever le niveau de qualification de toute la population, de donner aux nouvelles générations les outils intellectuels et les compétences sociales ou techniques dont elles auront

besoin pour relever les défis auxquels sont confrontées nos sociétés, notamment en termes de cohésion sociale et de transition écologique.

Nous sommes convaincu-e-s que cela ne sera possible qu'en s'appuyant sur les qualifications et le savoir-faire accumulés par les professionnels de terrain dévoués, inventifs et soucieux de l'intérêt général que sont les fonctionnaires et les agent-e-s du service public : enseignant-e-s, CPE et personnels de vie scolaire, psychologues scolaires, AESH et AED méritent un statut protecteur réaffirmé et reconnu, des progressions de carrières attractives et des salaires revalorisés, un temps de service permettant la conception de l'acte professionnel, l'échange entre pairs et la formation, des conditions de travail améliorées. Ces revendications, nous ne les portons pas par corporatisme égoïste, mais bien parce que nous sommes convaincu-e-s que la réussite des élèves résulte de la qualité du service public mis à leur disposition.

Laurent Tramoni

## Du CHSCT à la formation spécialisée-santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT)

Cette formation spécialisée va remplacer les CHSCT, la loi de « transformation de la fonction publique » prévoyant de les supprimer fin 2022. Une FS-SSCT sera créée pour des services comptant au moins 200 personnels (contre 50 actuellement). Dans notre académie, nous en aurons une au niveau de la Région Académique, une au niveau de l'Académie d'Aix-Marseille et une dans chacun des 4 départements qui la composent.

Elle sera composée de 10 titulaires et 10 suppléant-e-s (contre 7 dans les CHSCT). Les représentant-e-s titulaires seront désigné-e-s parmi les représentant-e-s titulaires du comité social d'administration (CSA). Les suppléant-e-s de cette formation spécialisée seront désigné-e-s librement par les

organisations syndicales siégeant au CSA.

Le combat de la FSU a permis de garder la plupart des prérogatives des CHSCT telles que le droit de signalement, d'enquête, de visite... Mais nous resterons vigilant-e-s sur le fait que l'employeur n'a l'obligation de réunir la nouvelle instance qu'une fois par an et peut instruire des questions de santé et conditions de travail uniquement par le comité social sans passer par la formation spécialisée.

La FSU reste pleinement mobilisée pour que ces nouvelles instances jouent pleinement leur rôle. Défendre la santé des personnels et les conditions de travail de tous et toutes est plus que jamais une priorité. Faisons gagner la FSU !

Alain Durante





## CCP

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP), qui concernent les personnels contractuels, ne sont pas de nouvelles instances mais leur création reste relativement récente, elles n'existent que depuis mars 2008. Ils existent deux CCP, une compétente pour les non - titulaires enseignant·e·s, Psy-EN et CPE et l'autre compétente pour les AED et les AESH.

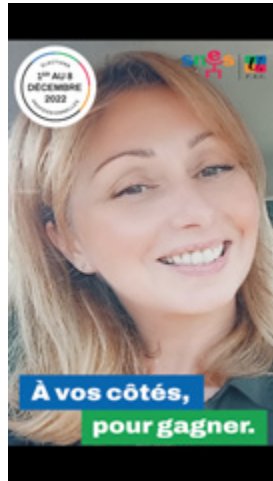
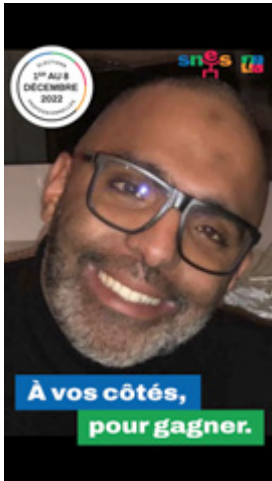
### Les compétences des CCP

Les CCP sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires. Elles peuvent également l'être sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires et contractuel·le·s. Le SNES-FSU considère que c'est encore insuffisant ! Nous demandons que les CCP soient consultées sur les recrutements

et affectations, saisies des refus de congé ou des recours sur les éléments d'évaluation en particulier.

### Qui est électeur/électrice ?

Est électeur pour une CCP tout·e agent·e appartenant à la catégorie concernée, en fonction depuis au moins un mois à la date du scrutin et justifiant d'un contrat d'une durée au moins égale à six mois.



## CAPA, quoi de neuf ?

À l'issue des élections professionnelles de décembre 2022, les différentes CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques) de chaque corps fusionnent en une seule et unique CAPA des corps du second degré. Les prérogatives actuelles sont maintenues : la nouvelle CAPA traitera donc des refus de titularisation, des révisions de l'appréciation de la valeur professionnelle

(rendez-vous de carrière), des refus de divers congés ou de temps partiel ainsi que des procédures disciplinaires. Cette instance examinera les situations individuelles des collègues du second degré de notre académie qui la saisissent, quel que soit leur corps, mais elle sera également le lieu pour faire entendre les revendications collectives de nos professions, faire respecter nos droits

ainsi qu'améliorer nos conditions de travail. Voter FSU, c'est non seulement faire le choix de l'expertise, mais c'est aussi être défendu·e par des collègues ancré·e·s sur le terrain. Toutes et tous exercent en établissement et sont au contact, à vos côtés, des réalités du terrain. Ensemble, portons nos revendications communes, faisons gagner la FSU !

*Julien Weisz*





# Qu'ont fait les élu·e·s du SNES-FSU ?



## Au comité technique académique

### Les élu·e·s de la FSU reconnu·e·s, écouté·e·s et respecté·e·s

En s'appuyant sur les mobilisations auxquelles vous avez contribué, les élu·e·s de la FSU au CTA ont bataillé pour défendre les métiers, les moyens et l'implantation du service public, pour imposer les revendications salariales et la critique du management, pour exiger l'implantation des postes au mouvement, l'amélioration de la formation continue et l'égalité effective entre les femmes et les hommes dans l'accès aux primes, aux indemnités ou aux postes valorisés...

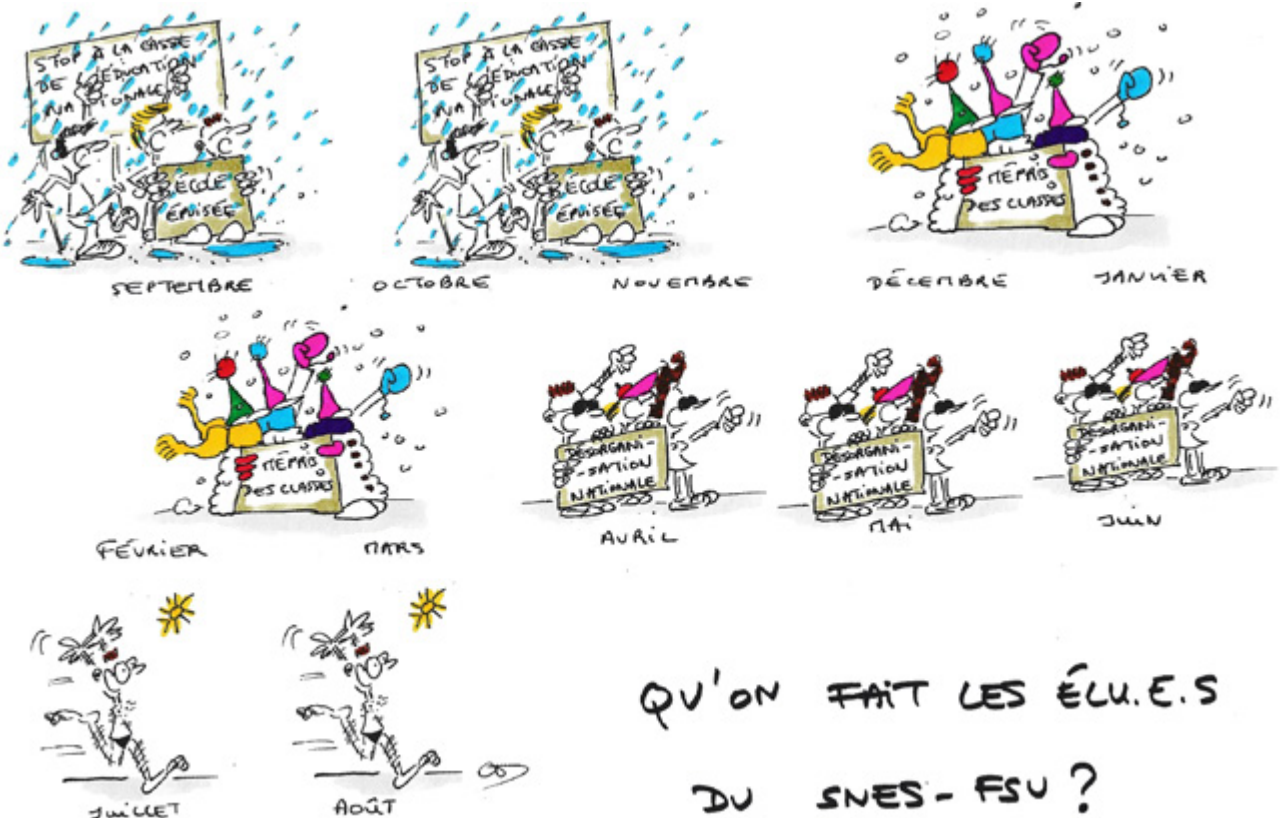
Le comité technique s'est réuni

régulièrement en visioconférence durant le COVID et les élu·e·s de la FSU y ont porté l'exigence de maintenir un cadre sûr et sain de travail et de scolarisation pour les personnels et les élèves, et relayé les demandes et les réserves des praticiens sur l'enseignement à distance.

Les élu·e·s au CTA travaillent sur la base des remontées de terrain, des élu·e·s de la FSU dans les conseils d'administration, le cas échéant via les CT départementaux sur les collèges. Il s'agit de relayer les demandes sur les dotations DGH ou de vie scolaire, sur les postes, les compléments de service, sur les classements Education prioritaire. En lien avec le niveau régional, nous avons

œuvré pour l'orientation scolaire et la diversité de l'offre de formation dans les trois voies du lycée, générale, technologique et professionnelle.

La lutte a été rude pour que la réforme du lycée ne se traduise ni par une fermeture des options et des enseignements à faibles effectifs, ni par une spécialisation des établissements. Le CTA, présidé par le recteur, permet également de s'adresser au ministère, comme nous n'avons eu de cesse de le faire sur la réforme du baccalauréat et Parcoursup, le contrôle continu et le calendrier des épreuves de spécialité. Pour poursuivre les batailles, faisons gagner la FSU au CSA.







## Qu'ont fait les élu.e.s du SNES-FSU en CAPA ?

La mandature précédente (depuis fin 2018 jusqu'à aujourd'hui) a été marquée par la loi de transformation de la fonction publique (LTFP, passée pendant l'été 2019) qui a eu pour but de réduire le champ des Commissions Administratives Paritaires. Dans ce contexte les acquis de PPCR se révèlent particulièrement précieux. En effet, l'obtention et le parcours de la hors classe pour toutes et tous, les rendez-vous de carrière qui imposent que tous les personnels soient évalués la même année de la carrière, l'obtention d'un barème favorisant l'ancienneté pour l'échelon spécial, sont autant de garanties que l'administration reste tenue par des règles de fonctionnement qui se veulent équitables et qui favorisent l'expérience des collègues.

Si la LTFP reste un recul inacceptable dans

l'histoire de la Fonction Publique, les deux années passées montrent que la FSU et ses élu.e.s continuent à porter haut le paritarisme. L'an dernier les élu.e.s du SNES-FSU ont gagné 50 % des contestations d'avis de RVC certifiés et PsyEN, 100 % chez les CPE. Les collègues ne s'y trompent pas : 70 % des mandatements pour les recours de mutations intra ont choisi la FSU pour porter leur situation. Pour la moitié de ces collègues, nous avons gagné des affectations (certes provisoires) qui améliorent les situations.

Mais le SNES-FSU ne se satisfait pas de cette situation, et nous vous proposons d'avancer ensemble vers la reconquête de nouveaux droits. C'est l'objet du vote du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, pour cela, faisons gagner la FSU !

PROTOCOLE SEPTEMBRE 2022 : FERMER LES FENÊTRES  
POUR NE PAS GASPILLER LE CHAUFFAGE + BIEN AÉRER  
POUR NE PAS ATTRAPER LE COVID.



## AED/AESH

La CCP AED-AESH a eu une activité particulièrement intense au cours de cette dernière année de mandat. En effet, le refus de beaucoup d'AESH de signer l'avenant PIAL a entraîné un très grand nombre de licenciements y compris pour des AESH en CDI ! Ces CCP furent l'occasion pour les élu.e.s FSU de dénoncer la mise en place des PIAL qui a fortement dégradé les conditions de travail des AESH.

Vos élu.e.s FSU, tout au long de leur mandat, n'ont cessé de dénoncer les conditions de travail des AED et des AESH, la rémunération bien trop faible, les temps partiels subis. Vos élu.e.s FSU sont fier.e.s d'avoir porté la revendication de l'accès à la prime REP/REP+ pour les AED et les AESH et de l'avoir gagnée !

## Le SNES-FSU à vos côtés pendant la crise de la COVID

Dès le début de l'épidémie le SNES-FSU a été aux côtés des collègues pour les informer sur leurs droits sur la continuité pédagogique, le travail à distance...

Pour la FSU il a été évident que tout devait être fait pour éviter des fermetures d'établissement. C'est pourquoi le SNES-FSU a dénoncé la cacophonie de la gestion de crise au sommet de l'État, les contradictions fortes qui existaient entre les consignes du Président de la République, du Premier Ministre et celles du Ministre de l'Éducation Nationale.

Afin de mieux prendre en compte les problèmes de santé et de conditions de travail engendrés par la crise sanitaire, le SNES-FSU d'Aix-Marseille a mené une enquête auprès de la profession. Les résultats ont permis de proposer au rectorat des solutions adaptées, notamment par l'intermédiaire des CHSCT Académique et Départementaux.

En février 2021 par ses interventions en CTA et CHSCT Académique le SNES-FSU a défendu le droit des personnels en ASA alors que des chefs d'établissement et parfois des gestionnaires du rectorat leur enjoignaient de basculer en travail à distance pour pallier le manque de remplaçants, ou leur proposaient de se mettre en arrêt maladie.

Pendant cette crise sanitaire le travail des CHSCT et en particulier de ses représentant.e.s FSU a été salué par l'ensemble de la communauté éducative.

Le SNES-FSU a également agi au début 2022 pour que le ministre reporte les épreuves de spécialités afin de tenir compte des effets de la 5<sup>ème</sup> vague dans nos classes.

Aujourd'hui l'épidémie de COVID n'est pas terminée mais vous pouvez compter sur la vigilance et la mobilisation du SNES-FSU pour défendre vos droits et vos conditions de travail.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

ENGAGÉ-ES POUR  
LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Élection au comité social d'administration académique  
de l'académie de AIX MARSEILLE

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

10 titulaires – 10 suppléants (14 femmes – 6 hommes)

- 1 – Mme Caroline CHEVE  
*Professeure certifiée  
Lycée Saint Exupéry – Marseille (13)*
- 2 – Mme Virginie AKLIOUAT  
*Professeure des écoles  
École Maternelle Peysonnol – Marseille (13)*
- 3 – Mme Marion CHOPINET  
*Professeure certifiée  
Lycée général et technologique Antonin Artaud – Marseille (13)*
- 4 – Mme Sophie RIEU  
*Professeure d'EPS  
Collège Louis Philibert – Le Puy-Sainte-Réparate (13)*
- 5 – Mme Nadine ROUVIERE  
*Attachée d'administration de l'État  
Lycée polyvalent Nelson Mandela – Marseille (13)*
- 6 – Mme Ariane SEDES  
*Professeure des écoles  
École primaire Dabise – Les Mées (04)*
- 7 – Mme Aurélie DESSALLES  
*Professeure agrégée  
Lycée général et technologique Théodore Aubanel – Avignon (84)*
- 8 – M. Laurent TRAMONI  
*Professeur agrégé  
Collège Vieux Port – Marseille (13)*
- 9 – M. Nicolas FLAVIER  
*Professeur des écoles  
École maternelle Saint Jean – Avignon (84)*
- 10 – Mme Hélène LAUZIERE  
*Infirmière de IEN et IES  
Collège François Villon – Marseille (13)*
- 11 – M. Jean CUGIER  
*Professeur d'EPS  
Collège André Malraux – Marseille (13)*
- 12 – M. Nicolas VOISIN  
*Professeur de lycée professionnel  
Lycée Professionnel L'Estaque – Marseille (13)*
- 13 – M. Ramadan ABOUDOU  
*Conseiller principal d'éducation  
Collège Darius Milhaud – Marseille (13)*
- 14 – M. Yannick MONTI  
*Adjoint administratif de IEN et IES  
DSDEN du Vaucluse – Avignon (84)*
- 15 – Mme Floriane IMBERT  
*Professeure des écoles  
École primaire Puymaure – Gap (05)*
- 16 – Mme Bénédicte ZANCA  
*Professeure des écoles  
École maternelle La Soude – Marseille (13)*
- 17 – Mme Séverine VERNET  
*Professeure certifiée  
Collège André Malraux – Marseille (13)*
- 18 – Mme Aurore LABANI  
*Professeure des écoles  
École primaire – Cairanne (84)*
- 19 – Mme Jennifer TORRE  
*AESH  
Collège André Malraux – Marseille (13)*
- 20 – Mme Catherine ORLANDO  
*Inspectrice de l'éducation nationale  
Circoscription 1er degré Marseille Estaque – Marseille (13)*



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀  
avec les syndicats de la FSU



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

ENGAGÉ-ES POUR  
LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE  
DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPÉRIEURES DES ÉTABLISSEMENTS CLASSIQUES, MODERNES ET TECHNIQUES, PROFESSEURS AGRÉGÉS DE  
L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ, PROFESSEURS CERTIFIÉS, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET  
SPORTIVE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE,  
PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS, CONSEILLERS  
PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DE L'ACADÉMIE DE AIX-MARSEILLE

AVEC LA FSU POUR LE SECOND DEGRÉ

Liste présentée par la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

19 titulaires – 19 suppléants (23 femmes – 15 hommes)

- 1 – M. WEISZ Julien  
*Professeur certifié  
Collège Massenet – Marseille (13)*
- 2 – Mme RIEU Sophie  
*Professeure d'EPS  
Collège Louis Philibert – Le Puy Sainte Réparate (13)*
- 3 – Mme BELY Agnès  
*Professeure lycée professionnel  
Lycée Hôtelier Régional – Marseille (13)*
- 4 – Mme DESSALES Aurélie  
*Professeure agrégée  
LGT Théodore Aubanel – Avignon (84)*
- 5 – M. ABOUDOU Ramadan  
*Conseiller principal d'éducation  
Collège Darius Milhaud – Marseille (13)*
- 6 – Mme BIRECKI Anne  
*Professeure agrégée  
LGT Paul Cézanne – Aix-en-Provence (13)*
- 7 – Mme BUCCIERI Anna-maria  
*Psychologue de l'éducation nationale  
CIO Belle de mai – Marseille (13)*
- 8 – M. BALLIOT Franck  
*Professeur agrégé  
LGT Saint-Charles – Marseille (13)*
- 9 – Mme MARTIN Mélodie  
*Professeure certifiée  
Collège Stéphane Mallarmé – Marseille (13)*
- 10 – M. BROCHIER Benoît  
*Professeur agrégé  
Collège Charles De Gaulle – Apt (84)*
- 11 – M. TRAMONI Laurent  
*Professeur agrégé  
Collège Vieux-Port – Marseille (13)*
- 12 – Mme CHOPINET Marion  
*Professeure certifiée  
LPO Antonin Artaud – Marseille (13)*
- 13 – Mme CHEVE Caroline  
*Professeure certifiée  
LGT Saint-Exupéry – Marseille (13)*
- 14 – Mme TIGHILET Fanny  
*Psychologue de l'éducation nationale  
École Maternelle Cité Saint Louis – Marseille (13)*
- 15 – M. DURANTE Alain  
*Professeur certifiée  
Collège Roquepertuse – Veloux (13)*
- 16 – M. BILLY Pascal  
*Professeur agrégé  
LGT Paul Cézanne – Aix-en-Provence (13)*



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

ENGAGÉ-ES POUR  
LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

- 17 – Mme MORANT Isabelle  
*Professeure d'EPS  
Collège Marseilleville – Marseille (13)*
- 18 – Mme BIETRIX Sophie  
*Professeure certifiée  
Collège Versailles – Marseille (13)*
- 19 – M. GAUTHIER Eric  
*Professeur certifié  
Collège Docteur Itard – Oraison (84)*
- 20 – M. DEFONTAINE Yann  
*Professeur certifié  
Collège Alexandre Correard – Serres (5)*
- 21 – Mme LASFARGUES Anne Marie  
*Professeure certifiée  
Collège Henri Laugier – Forcalquier (84)*
- 22 – Mme LAGACHE Mathilde  
*Professeure certifiée  
Collège Vallon des Pins – Marseille (13)*
- 23 – M. BRENIER Philippe  
*Professeur certifié  
Collège Frédéric Mistral – Avignon (84)*
- 24 – Mme BAGGIONI Nadine  
*Professeure agrégée  
Lycée des Métiers Emile Zola – Aix-en-Provence (13)*
- 25 – Mme SANDRAL Caroline  
*Professeure d'EPS  
Collège Mouzan – Gap (05)*
- 26 – M. PAUL Guilhem  
*Professeur certifié  
LPO Vauvenargue – Aix-en-Provence (13)*
- 27 – Mme BALDIZZONE Hélène  
*Professeure certifiée  
Lycée Hôtelier Régional – Marseille (13)*
- 28 – Mme IGNACIO Maria-Josepha  
*Professeure agrégée  
LPO Antonin Artaud – Marseille (13)*
- 29 – Mme VERNET Séverine  
*Professeure certifiée  
Collège André Malraux – Marseille (13)*
- 30 – M. SUEUR Nicolas  
*Professeur agrégé  
LGT Saint-Charles – Marseille (13)*
- 31 – Mme LE GUILLOUX Mélanie  
*Professeure agrégée  
Collège Anselme Mathieu – Avignon (84)*
- 32 – Mme DUVERGER Coralie  
*Professeure d'EPS  
Lycée Arthur Rimbaud – Istres (13)*
- 33 – Mme TAILLEU Fanny  
*Professeure certifiée  
Collège Vallon des Pins – Marseille (13)*
- 34 – M. BERNARD-HAYRAULT Nicolas  
*Professeur certifié  
Collège Roger Carcassonne – Pélassane (13)*
- 35 – Mme OUJANNAI Salima  
*Professeure certifiée  
LGT Théodore Aubanel – Avignon (84)*
- 36 – Mme FRANCOIS Jocelyne  
*Professeure certifiée  
Collège Jean de La Fontaine – Gémenos (13)*
- 37 – M. ANTOINE Emmanuel  
*Professeur d'EPS  
Collège Henri Laugier – Forcalquier (84)*
- 38 – M. VOISIN Nicolas  
*Professeur lycée professionnel  
LP L'Estaque – Marseille (13)*



Page 1/2 - suite de la liste ->

Page 2/2



# Comment je vote ?

## Je vote pour quoi ? Je vote comment ?

Stagiaires : certifié-e-s,  
agrégé-e-s, CPE et PsyEN



aux CSM et CSA.

Titulaires : certifié-e-s,  
agrégé-e-s, CPE et PsyEN



aux CSM, CSA, CAPN  
et CAPA.

Non-titulaires : certifié-e-s,  
agrégé-e-s, CPE et PsyEN



aux CSM, CSA, CSA et CCP.

Pour voter c'est facile et rapide, quelques étapes suffisent (si vous en ratez une, une procédure de réassort des mots de passe existe, rapprochez-vous d'un-e militant-e du SNES pour toute question ou difficulté) :

1. Chacun-e reçoit un mail avec un lien à usage unique, sur sa boîte académique, qui permet d'accéder au portail Élections,

d'ouvrir son espace de vote en ligne en créant son mot de passe. On choisit aussi sa question défi et la réponse qui permettra de redonner un code de vote s'il est perdu.

2. La notice de vote contenant des éléments indispensables pour voter est remise contre signature dans les établissements.

3. Je vote !

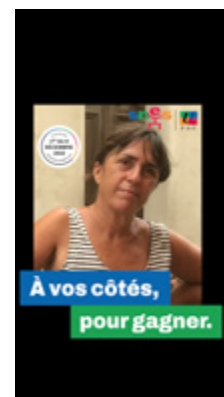
Quand ?

Du jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 8h au jeudi 8 décembre à 17h (heure de Paris).

Comment ?

Je me connecte sur le portail Elections ([www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022](http://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022)), je m'authentifie avec mon adresse mail académique + mon mot de passe électeur + le code de ma notice de vote, j'accède à l'espace de vote, je sélectionne successivement les scrutins auxquels je peux voter, je sélectionne le bulletin FSU pour chaque vote, je vote, je télécharge et enregistre la preuve de vote.

Voter ne vous prendra que quelques minutes et vous permettra d'être entendu-e et défendu-e pendant 4 ans !



### Remerciements

Merci à Clara Deligny pour les dessins et à Nadine Baggioni pour les photos



Publication du SNES-FSU Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 81/82 - [s3aix@sn.es.edu](mailto:s3aix@sn.es.edu)

Directrice de publication : Marion Chopinet

Comité de rédaction : Annie Sandamiani, Anne Birecki et Ramadan Aboudou

Imprimeur : IGS - BP 44 - Zac de Rigoulet - 47552 BOE Cedex

Périodique inscrit CPPAP 0722.S 05476

Dépôt légal : 27 juillet 2020 - ISSN 0395-384X - Tiré à 7000 exemplaires



Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

## ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



### Le projet de la FSU : Vous faire gagner !

#### Engagé·e·s sur le terrain

Les militant·e·s et élu·e·s du SNES et de la FSU sont présent·e·s sur le terrain, dans les établissements. Il n'y a pas de décharge totale de service à la FSU car nous estimons indispensable, pour pouvoir défendre et accompagner les personnels, de faire l'expérience concrètement et au quotidien de la réalité du terrain et de l'exercice de nos métiers. Vous trouverez des militant·e·s du SNES et de la FSU dans la majeure partie des établissements scolaires, à vos côtés pour répondre à vos questions, vous guider dans vos démarches et vous informer sur les enjeux de nos métiers, pour mener tous les combats.

#### Engagé·e·s dans les instances

Les élu·e·s du SNES et de la FSU sont présent·e·s dans toutes les instances représentatives, aux niveaux national, régional, académique et départemental et c'est ce qui fait la force de notre syndicat. Il y a des élu·e·s SNES-FSU dans la majorité des CA des établissements de l'académie. Nous sommes capables d'informer, de conseiller et d'accompagner tous les collègues qui nous sollicitent sur toutes les questions. L'expertise des commissaires paritaires de la FSU n'est plus à démontrer. Choisir le SNES et la FSU c'est choisir d'être efficacement protégé et défendu.

#### Engagé·e·s dans l'action

Le SNES et la FSU sont engagés dans l'action pour combattre les projets Macron depuis le début de son premier mandat. Nous avons combattu avec acharnement la réforme des retraites en 2019 comme les réformes Blanquer du bac et du lycée. En ce début de second mandat, nous ne ménagerons pas nos efforts et nous sommes d'ores et déjà à l'offensive contre la réforme de la voie professionnelle, pour nos salaires, pour la défense des droits syndicaux et pour nos

retraites. La FSU constitue le seul rempart contre les projets Macron, pour la défense du service public !

#### Engagé·e·s pour nos salaires

Le SNES et la FSU ont réussi à imposer la question des salaires des personnels de l'éducation nationale dans le débat public et ont dénoncé les tromperies du gouvernement et du président. Nous exigeons des salaires revalorisés pour un niveau de vie décent et plus d'attractivité ainsi qu'une revalorisation de tous les personnels sans contrepartie. A terme, il faut une reconstruction des grilles salariales avec l'objectif d'un début de carrière équivalent à deux fois le SMIC, l'augmentation du point d'indice d'au moins 20 % hors inflation, un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur les prix et la reconstruction de la carrière pour toutes et tous. Dans les instances, la FSU se bat contre l'arbitraire des primes et indemnités, contre l'opacité dans l'évaluation, les promotions de corps et de grade, pour plus de justice et de transparence dans toutes les opérations de carrière.

#### Engagé·e·s pour des conditions de travail dignes

Sous l'impulsion de la FSU, le CHSCT a mené des chantiers essentiels : entrée dans le métier, conditions de travail des administratifs, les équipements sportifs et les risques psycho-sociaux... Les élu·e·s FSU vous ont guidé·e·s et accompagné·e·s durant toute la période du covid et des confinement. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les conséquences du contrôle continu au lycée sont à notre agenda pour la nouvelle Formation Spécialisée. Sur ces sujets majeurs, le rôle de la FSU est prépondérant. La référente académique Violences sexistes et sexuelles est une élu·e du SNES-FSU. Ce sont d'ailleurs le SNES et la FSU qui impulsent le travail académique sur l'égalité professionnelle.

Nous exigeons une rupture définitive avec le modèle néomanagérial qui produit une dégradation gravissime de l'École et des conditions de travail des personnels. Nous sommes aux côtés des personnels et des équipes qui en subissent les dérives, pour les protéger et les défendre.

Impliqué·e·s dans le travail sur les moyens (dans les instances académiques et départementales comme dans les établissements), nous continuons à nous battre pour imposer des classes et groupes aux effectifs réduits pour permettre à tous les personnels de faire leur travail dans de bonnes conditions.

#### Engagé·e·s pour nos métiers et nos statuts.

Alors que la casse du service public d'éducation et le mépris pour nos métiers semblent être la feuille de route du président et de ses ministres successifs, le SNES et la FSU constituent un rempart à ces réformes mortifères. Nous défendons la nécessité d'un vrai statut protecteur pour chacun quel que soit son métier. Nous exigeons l'abrogation de la Loi de transformation de la fonction publique. Nous réclamons un corps de fonctionnaire pour les AESH, un vaste plan de titularisation et des évolutions statutaires contre la précarité.

Le SNES et la FSU sont aux côtés des personnels pour faire respecter nos métiers. Le travail mené par le SNES en septembre 2021 a permis de neutraliser les projets locaux d'évaluation en lycée, les élu·e·s du SNES-FSU jouent un rôle essentiel dans la protection des personnels face aux hiérarchies. Nous défendons le principe fondamental que les personnels sont concepteurs de leur métier. Il est urgent de redonner à nos métiers et aux personnels du service public d'éducation la dignité et le respect qu'ils méritent.

Pour permettre au SNES et à la FSU de poursuivre ces combats majeurs : du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, Votez FSU !